

Accusé de réception en préfecture

Identifiant: 013-211300017-20190524Imc1153993-DE-1-1

Date de signature: 28/05/2019

Date de réception: mardi 28 mai 2019

Pour certification pur CARACTÉBE EXECUTORE:
- ACTE SIGNÉ
- ACTE TRANSINIS FOUR
- CARPTE RERDU AFFICARE
- ACTE TRANSINIS FOUR
- CARPTE REPUBLICATION DE CARPT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2019-161

Séance publique du

24 mai 2019

Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence Président du Conseil de Territoire du Pays d'aix

OBJET: MODIFICATION DE LA DATE DE FIN DE PRISE EN COMPTE DE LA PÉRIODE D'EXONÉRATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU TITRE DE L'ANNÉE 2019 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DES 3 PLACES.

Le 24 mai 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/05/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents:

Madame Dominique AUGEY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jacques AGOPIAN à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Ravi ANDRE à Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Patricia BORRICAND à Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Dominique AUGEY, Monsieur Maurice CHAZEAU à Madame Odile BONTHOUX, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Charlotte BENON, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Liliane PIERRON à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Françoise TERME à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir:

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Secrétaire : Jean Boulhol

Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion Direction Gestion de l'Espace Public, Commerce & Artisanat

Nomenclature: 3.5
Autres actes de gestion du domaine public

RAPPORT POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2019

RAPPORTEUR: Monsieur Michael ZAZOUN CO-RAPPORTEUR(S): M. BRAMOULLÉ Gérard

Politique Publique: 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

<u>OBJET</u>: MODIFICATION DE LA DATE DE FIN DE PRISE EN COMPTE DE LA PÉRIODE D'EXONÉRATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU TITRE DE L'ANNÉE 2019 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DES 3 PLACES.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

A travers deux délibérations (DL 2017-20 du 3 février 2017 et DL 2018-146 du 13 avril 2018), vous avez adopté une exonération partielle de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerces situés dans le périmètre des travaux de réhabilitation des places Verdun, Prêcheurs et Madeleine et pour la durée des travaux, à savoir du 29/08/2016 2016 au 31/03/2019.

Or, la fin des travaux est prévue pour la fin du mois de mai 2019. Par conséquent, il convient d'ajuster l'exonération consentie à la nouvelle date de fin desdits travaux.

Dès lors, le taux d'exonération de la redevance annuelle d'occupation du Domaine Public des commerces concernés s'élèvera à 40 % au regard du prorata temporis qui s'applique sur cette période.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

• **MODIFIER** l'exonération partielle de la redevance d'occupation du domaine public concernant les commerces situés dans le périmètre des travaux des 3 places et selon les modalités définies ci-dessus au titre de l'année 2019.

DL.2019-161 - MODIFICATION DE LA DATE DE FIN DE PRISE EN COMPTE DE LA PÉRIODE D'EXONÉRATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU TITRE DE L'ANNÉE 2019 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DES 3 PLACES.-

Présents et représentés : 54
Présents : 38
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 54
Pour : 54
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède. Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué, MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/05/2019 (articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

[«] Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»